FICHE DE PRESENTATION DE l'ENQUETE

« Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises »

POUR EXAMEN D'OPPORTUNITE

1. Service producteur

Ifen: maître d'ouvrage de la réponse française au règlement européen 2150/2002 du 25/11/2002 relatif aux statistiques sur les déchets

ADEME : maître d'ouvrage délégué de l'enquête
Centre d'Angers - 2, Square Lafayette - BP 406 - 49 004 ANGERS Cedex 01
Département Observatoires des Déchets et Planification - ☎ 02-41-20-41-70
Chef du Département : Jean-Louis BERGEY

2. Intitulé de l'enquête

Evaluation de la production nationale et du traitement des déchets banals et des déchets dangereux diffus des entreprises.

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'objectif de l'enquête est d'estimer en 2004 la production nationale des déchets banals (dont les emballages) des établissements par type de déchet, par principaux secteurs d'activité ou par région, puis de quantifier chacune des destinations et notamment les quantités de déchets valorisés et celles mises en décharge.

Le second objectif de l'enquête est de dégager les tendances en matière de prévention (diminution de la production de déchets) et de valorisation des déchets par comparaison avec les résultats des enquêtes de 1996 et 1999. Cette préoccupation a été réaffirmée en février 2004 dans le plan de prévention de la production de déchets présenté par la ministre.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Le règlement relatif aux statistiques sur les déchets (CE n°2150/2002) du 25 novembre 2002 demande notamment d'estimer la production de déchets des entreprises et la première année de référence est 2004. Cette enquête permettra d'y répondre pour la production d'une grande partie des déchets non dangereux.

Par ailleurs comme pour les enquêtes précédentes, une forte demande d'information existe sur ces déchets notamment pour alimenter les plans départementaux sur les déchets.

Ces informations sont également demandées par les observatoires régionaux ou départementaux qui souhaitent disposer de données concernant leur territoire afin de suivre la politique mise en œuvre.

5. Principaux thèmes abordés

Description de l'établissement :

- Siret
- Adresse
- ♦ Activité (NAF)
- ♦ Effectif salarié

Description des déchets produits :

- ♦ Nature des déchets : papiers, verre, métaux, ...
- Quantités produites
- Part d'emballages dans le déchet
- Collecte : fréquence et qualité de l'intervenant (privé ou public)
- ♦ Destination : type de la destination (valorisation, mise en décharge,...), qualité de l'intervenant et proximité.

Une simplification des questionnaires est à l'étude en particulier pour ce qui concerne les informations relatives à la collecte des déchets.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Par rapport au dispositif statistique existant, cette enquête s'insère en complément d'autres enquêtes, travaux ou statistiques ayant les mêmes objectifs mais qui concernent les ordures ménagères.

Cette enquête concerne les <u>producteurs de déchets</u> et les résultats qui en sont issus viennent compléter les informations recueillies au niveau des sites d'élimination des déchets.

Il n'existe actuellement aucune autre source d'information permettant d'obtenir des données sur la production de déchets.

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête

L'enquête concerne les établissements de 10 salariés et plus dont l'activité appartient au domaine des industries extractives, de l'industrie manufacturière, de la construction ou du commerce et de la réparation automobile, respectivement les sections C, D, F et G de la nomenclature d'activités française.

- C: Industries extractives.
- D : Industrie manufacturière.
- F : Construction.
- G: Commerce; réparations automobile et d'articles domestiques.

Par rapport à l'enquête de 1999 nous travaillons avec l'IFEN sur un allègement de l'enquête concernant les petites tranches d'effectifs (entre 10 et 50 salariés). Nous avons également enlevé les questions sur les déchets dangereux pour les établissements soumis à la déclaration administrative. Nous envisageons simplement de maintenir quelques questions sur les déchets dangereux diffus non pris en compte par les déclarations administratives.

La base de sondage sera le fichier SIRENE (environ 130 000 établissements). Le plan de sondage est en préparation.

Concernant la précision des données, les résultats de l'enquête 1999 ont abouti à une production totale de 23 millions de tonnes + ou – 12%.

8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

- ♦ Début de l'enquête en janvier 2005 : envoi d'une lettre, d'un questionnaire, d'une notice d'explications et d'un cédérom.
- ♦ 4 relances mensuelles sont prévues (février, mars, avril et mai) contenant une lettre et le questionnaire.
- ♦ Des rappels téléphoniques sont prévues lorsque les questionnaires retournés sont incomplets ou contiennent des incohérences.
 - ♦ Durée d'enquête + 6-7 mois
 - ♦ Lieu : France métropolitaine
 - Fréquence d'actualisation : 2 ans conformément au règlement statistique européen.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Concernant les données sur l'établissement, le questionnaire est pré-rempli et il faut simplement indiquer le code NAF et l'effectif salarié (5 minutes au maximum).

Pour les déchets produits (en moyenne 3 par établissement), les tonnages annuels figurent sur les factures des prestataires de service (collecteurs ou éliminateurs) qu'il est nécessaire de se procurer pour remplir le questionnaire.

Les tests qui seront réalisées permettront de mieux mesurer le temps de réponse nécessaire.

10. Comité de concertation :

Il est prévu de proposer au SESSI et au SCEES d'intégrer le comité de pilotage ainsi qu'au MEDD et aux représentants des entreprises et des professionnels du déchet en plus de l'Ifen et de l'ADEME.

11. Diffusion des résultats

- Retour d'information aux établissements enquêtés,
- ♦ Rapports d'étude à destination du public : document synthétique (4 pages) + étude détaillée,
- Diffusion sur Internet.